

La privatisation et les Partenariats public-privé

**Par le comité de recherche et sensibilisation d'*Eau Secours!*
Mars 2007**

La privatisation est l'action de transférer au domaine de l'entreprise privée ce qui était du ressort de l'état. En d'autres mots, privatiser, c'est donner à des compagnies privées la gestion de services ou de biens publics.

Les services offerts par l'état (municipal, provincial ou fédéral) à ses citoyens varient selon les pays et les villes. Certains services sont considérés comme essentiels tels les services de santé, d'éducation et de production et de distribution d'eau potable. D'autres sont moins essentiels, comme la vente d'alcool ou la loterie.

La privatisation de ces services entraîne le transfert d'une gestion publique au profit des citoyens à une gestion privée, au profit d'une ou plusieurs entreprises et leurs actionnaires et investisseurs.

Les partenariats public-privé (PPP), au Québec, se définissent comme un contrat à long terme par lequel un organisme public associe une entreprise du secteur privé, avec ou sans financement de la part de celle-ci, à la conception, à la réalisation et à l'exploitation d'un ouvrage public. Une municipalité ou un organisme gouvernemental peut donc se lier par contrat avec une entreprise privée pour la prestation d'un service public.

Les PPP sont nés d'une idéologie qui préconise la réduction de la taille de l'état pour augmenter son efficacité et réduire la dette publique. Cette même idéologie projette l'idée que l'entreprise privée, soumise aux lois de la concurrence, offre un meilleur service à moindre coût que la fonction publique. De plus, cette façon de faire permettrait à des capitaux privés de financer des services publics en sérieux manque d'argent et d'assurer une partie des risques. Au lieu de privatiser directement et entièrement un service public, les partenariats public-privé permettent en quelques sortes à l'état de « louer » les services publics au plus offrant. Dans la réalité, la privatisation et les PPP auront les mêmes conséquences quant à la prestation des services. C'est-à-dire que le profit sera le premier objectif des compagnies prestataires dans les deux cas. Donc, toutes les composantes de la gestion d'un service public (coût, qualité, personnel, investissements, etc.) en PPP ou en le privatisant seront assujetties à la nécessité de dégager un profit

Bien des arguments viennent contrer cette idéologie. Les taux d'intérêt moins élevés consentis aux municipalités et aux états, le manque de transparence du secteur privé et l'intérêt premier des compagnies pour le profit face à d'autres considérations tels le bien collectif, la sécurité publique ou la pérennité des infrastructures, en sont quelques exemples.

Plusieurs villes à travers le monde, incluant au Québec, ont privatisé leur service d'aqueduc. Le service de l'eau inclut la production et la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées. Une grande pression est exercée sur les gouvernements à travers le monde par les compagnies pour privatiser les services d'eau. En effet, c'est un secteur convoité ; puisque l'eau est essentielle à la vie, ces compagnies possèdent un marché captif et, du fait qu'il n'y a en général qu'un système d'aqueduc dans une ville, le secteur est peu concurrentiel.

L'article 108 de la loi 134 du Québec, qui régit les affaires municipales, permet aux villes d'établir des contrats de 25 ans avec une entreprise privée pour lui remettre la gestion du service d'aqueduc. Les municipalités qui se prévalent de cet article cherchent avant tout à réduire leur coût d'opération et assainir leur budget. Ce seront les résidents qui paieront les conséquences du passage d'un service à la collectivité à celui d'un produit à rentabiliser. Dans plusieurs villes d'Europe et d'Amérique, l'avènement de la privatisation ou des partenariats public-privé dans les services d'aqueduc a entraîné une augmentation des coûts pour les résidents, une réduction des investissements dans les infrastructures et le personnel, une diminution de la qualité du service, une perte de transparence dans la gestion et de la corruption. La marge de profit que se garde une entreprise privée partenaire dans un PPP représente autant d'argent qui n'est pas réinvesti dans l'aqueduc.